Siemens Gamesa Code de conduite pour les fournisseurs et intermédiaires tiers

Le présent Code de Conduite définit les obligations de base incombant aux fournisseurs et aux intermédiaires tiers du groupe d'entreprises Siemens Gamesa Renewable Energy (SGRE) en ce qui concerne leurs responsabilités à l'égard de leurs parties prenantes et de l'environnement. SGRE se réserve le droit de modifier dans une mesure raisonnable les obligations du présent Code de Conduite à la suite de changements éventuels de son programme de conformité. Dans ce cas, SGRE considère toute version amendée du Code de Conduite comme acceptée par le fournisseur, sans lui demander de nouvelle signature. SGRE se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité afin de vérifier le respect du présent Code de Conduite.

Par les présentes, le fournisseur et/ou l'intermédiaire tiers déclarent :

Droits de l'homme

 Respecter la protection des droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale et ne pas se rendre complice de transgressions des droits de la personne.

Non-discrimination

- Ne tolérer aucun traitement inacceptable infligé à des personnes comme la cruauté morale, le harassement ou la discrimination sexuelle y compris par le biais de gestes, de paroles et de contacts physiques à caractère sexuel, coercitif, menaçant, abusif ou relevant de l'exploitation.
- Promouvoir l'égalité des opportunités et des traitements envers les employés, indépendamment de la couleur de peau, race, nationalité, choix éthiques et politiques, milieu social, handicaps, orientation sexuelle, situation matrimoniale, convictions religieuses, sexe ou âge.

Respect des cultures et des communautés

Soutenir le développement social et économique des communautés locales et assurer un respect total des droits de la personne, de la dignité, des aspirations, de la culture et modes de vie basés sur les ressources naturelles dans les régions où se déroulent les activités.

Pratiques de fonctionnement équitables

Conformité légale

 Se conformer aux législations des systèmes juridiques applicables.

Lutte contre la corruption et les pots de vin

- Pratiquer une tolérance zéro contre toutes les formes de corruption, extorsion et pots de vin.
- Renoncer à proposer, octroyer, demander ou accepter directement ou indirectement tout bien de valeur à des représentants gouvernementaux ou à une contrepartie du secteur privé en vue d'influencer une action officielle ou d'obtenir un avantage indu.
- Agir conformément aux lois nationales et internationales relatives à la concurrence et refuser de participer à la fixation des prix, la répartition de marchés ou de clients, le partage de marchés ou la manipulation de soumission d'offres avec les concurrents.
- Éviter tout conflit d'intérêts pouvant avoir une influence défavorable sur les relations commerciales.

Traitement équitable et chaîne d'approvisionnement

- Respecter les droits de propriété intellectuelle de tiers.
- Déployer des efforts raisonnables pour notifier et promouvoir auprès des fournisseurs la conformité vis-à-vis du présent Code de Conduite.
- Se conformer aux principes de non-discrimination quant à la sélection et au traitement des fournisseurs.



Siemens Gamesa Code de conduite pour les fournisseurs et intermédiaires tiers

Par les présentes, le fournisseur et/ou l'intermédiaire tiers déclarent :

Pratiques de travail

Interdiction du travail forcé

 Empêcher toute forme de travail forcé ou obligatoire et refuser d'employer ou de faire travailler qui que ce soit contre sa propre volonté.

Interdiction du travail des enfants

 N'employer aucun travailleur mineur âgé de moins de 15 ans, ou dans les pays soumis à l'exceptions applicable aux pays en voie de développment de la Convention 138 de l'OIT, n'employer aucun travailleur mineur âgé de moins de 14 ans.

Santé et sécurité au travail

- Agir en conformité avec les normes statutaires et internationales en vigueur en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail et fournir des conditions de travail sécuritaires.
- Établir un système raisonnable de gestion de la santé et de la sécurité au travail¹.
- Assurer des formations pour garantir que les employés disposent d'une éducation suffisante en matière de santé et de sécurité et qu'ils sont en droit de refuser des tâches dangereuses.

Droits fondamentaux de la personne, horaires de travail, salaires et avantages des employés

- Respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu.
- Se conformer au nombre maximum d'heures de travail en vigueur selon les législations applicables.
- Attribuer une rémunération équitable et garantir le salaire minimum national en vigueur.
- Reconnaître, dans les limites imposées par la loi, le droit de libre association et à la concertation collective. Ne jamais favoriser ni discriminer les membres d'organisations de travailleurs ou syndicales.

Protection environnementale

- Agir en conformité avec les lois et normes internationales applicables relatives à la protection de l'environnement.
- Établir un système raisonnable de gestion environnemental¹.

Minéraux de conflit

 Déployer des efforts raisonnables pour éviter l'utilisation, dans les produits fabriqués, de matières premières dont le commerce finance directement ou indirectement des groupes armés qui violent les droits de l'homme.



¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter https://www.siemensgamesa.com/en-int/sustainability/suppliers